

JEUDI 28 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le vingt-et-un, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Philippe RÉAL
Gérard BAZIN	Nadine BLOTTIN	Sophie BUSSEREAU	Maëlle LE TARNEC

Absents excusés : Sylviane DUBOIS, Fabienne BELLANGER, Sébastien MOREAU, Gérald SALMON

Absents : Marie LE BAS, Hakim ABBES, Arnaud ROUSSEAU.

- Sylviane DUBOIS donne procuration à Agnès BUREAU
- Gérald SALMON donne procuration à Sophie BUSSEREAU
- Sébastien MOREAU donne procuration à Philippe RÉAL

Secrétaire de séance : Maëlle LE TARNEC.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé à l'unanimité et signé.

• **Aménagement du bâtiment à vocation associative - Ouverture des plis :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis concernant les travaux d'aménagement du bâtiment à vocation associative a eu lieu cet après-midi en présence de Monsieur GAUZE, maître d'œuvre. En raison de l'urgence du dossier, le conseil municipal devait délibérer ce jour.

Il s'est avéré que l'ouverture des plis à été jugée infructueuse en raison du montant trop élevé des offres par rapport à l'évaluation et à l'enveloppe disponible. Montant total des offres les moins-disantes 185 000.00 €. Monsieur GAUZE est chargé d'étudier celles-ci afin de faire un bilan et de nous présenter une analyse.

En conséquence, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de retirer cette délibération de l'ordre du jour. Elle précise qu'une réunion extraordinaire aura peut-être lieu avant le mois de septembre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 07/2016/43 : Repas des séniors – tarif pour les personnes de moins de 70 ans.

Madame le Maire aimerait connaître la disponibilité des conseillers pour l'organisation du repas. S'il y a un nombre suffisant de membres présents, la commune pourrait prendre en charge l'apéritif, la salade, le fromage, le dessert par exemple.

Des devis seront demandés à différents traiteurs. Il est nécessaire de fixer le tarif pour les personnes de moins de 70 ans et les personnes extérieures à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- fixe à l'unanimité le tarif pour les personnes de moins de 70 ans et les personnes extérieures à la commune à la somme de **25.00 €**.

Délibération n° 07/2016/44 : Indemnité de Conseil 2016 du comptable du trésor.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Florence LIMET, Trésorière de Sorigny sollicitant l'indemnité de conseil du Receveur Municipal, exercice 2016.

Le Conseil Municipal :

- Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Procède au vote à main levée et décide par 06 voix « pour », 03 voix pour 50 % et 02 voix « contre » :

- ✓ d'accorder à Madame Florence LIMET, trésorière municipale en fonction de janvier à décembre 2016, l'indemnité de conseil au taux de **75%** pour l'année 2016.
- ✓ Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Forum des associations :

Madame le Maire et Madame DUBOIS regrettent les nombreux reproches adressés à la commune malgré l'implication de celle-ci, et envisagent de ne plus prendre en charge l'organisation de ce forum l'an prochain. Une réunion sera organisée mi octobre afin de faire le point avec les associations de la commune.

Comité Enfance-Jeunesse :

Une réunion a eu lieu avec Madame AZÉ pour l'organisation du transport des enfants le mercredi après-midi vers les ALSH de Chinon ou d'Azay le Rideau. Un questionnaire est adressé à tous les parents et doit être retourné pour le 12 août.

Rencontre CCPAR et CCVI : Agnès BUREAU

Préparation de la fusion : 55 représentants jusqu'en 2020. 15 vice-présidents actuellement, peut-être moins à l'avenir. Le nom retenu pour cette nouvelle communauté de communes est « Touraine Vallée de l'Indre ». L'élection du nouveau Président aura lieu mi janvier 2017. Un compte rendu de cette réunion sera envoyé.

Fête du 14 juillet : Agnès BUREAU

Le défilé des vélos décorés a été maintenu. Vu le peu de participants à l'organisation de cette manifestation ainsi qu'au marché gourmand, la question du renouvellement pour 2017 sera étudiée prochainement.

Syndicat de l'eau potable : Philippe RÉAL

Présentation du rapport sur la qualité de l'eau. Une analyse du mois d'août 2015 était non conforme sur la commune de Bréhémont. Cela ne s'est pas renouvelé mais la cause n'a pas été décelée. Impayés : les communes devront intervenir. Une distorsion a été constatée entre le nombre de m³ produits et celui des m³ vendus. Il n'existe plus de grosses fuites mais une multitude de petites fuites difficiles à repérer et donc à réparer. Télé-surveillance : pour Rivarennnes elle sera installée au « Carroi Chouine ».

PNR : Philippe REAL

Le quorum n'a encore pas été atteint. Une deuxième réunion a eu lieu, cela devient critique. Une société de quads veut s'installer dans le Saumurois et cela suscite beaucoup d'émoi. Certains maires veulent interdire mais la loi est là. Des plaquettes sont distribuées en mairie. La marque : 51 PNR une seule marque pour tous.

Le tableau des effectifs : un agent de la communication titularisé.

Le responsable de l'ADEM Touraine et Anjou a présenté un programme qui doit respecter 5 objectifs.

Energies participatives : on demande aux particuliers de participer à la production énergétique.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 28 septembre sauf si une réunion extraordinaire est organisée avant cette date.

QUESTIONS DIVERSES

Circulation sur la RD7 :

Plusieurs plaintes de riverains ont été déposées concernant la vitesse excessive sur la RD7. Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame SENAT, riverain de cette voie. Des pétitions sont en cours. Les différentes réclamations seront regroupées et transmises au Conseil Départemental.

Question de Monsieur BAZIN :

En ce qui concerne l'aménagement du bâtiment à vocation associative, doit-on attendre les résultats de l'analyse ou agit-on maintenant ? Chacun pourrait apporter un peu de ses

compétences. L'architecte y travaille la semaine prochaine et au mois d'août les artisans ne feront pas de devis. Il faudrait revoir le chauffage et la climatisation.

Madame le maire rappelle l'architecte dès lundi.

Monsieur ALLARD pense qu'il faut attendre sa réponse la semaine prochaine et recontacter les entreprises au mois de septembre.

- Monsieur REAL informe le Conseil Municipal que la fête du Parc aura lieu le 11 septembre prochain.

La séance est levée à 21 H 22

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
07/2016/43	Repas des séniors : tarifs pour les personnes de moins de 70 ans	Tarif des services publics	715
07/2016/44	Indemnité de conseil 2016 du comptable du trésor	Régime indemnitaire	4.5

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	Absente
Michel ALLARD		Gérald SALMON	Absent
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	
Sylviane DUBOIS	Absente	Maëlle LE TARNEC	
Gérard BAZIN		Fabienne BELLANGER	Absente
Philippe RÉAL		Hakim ABBES	Absent
Nadine BLOTTIN		Arnaud ROUSSEAU	Absent
Sébastien MOREAU	Absent		